

# ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Rue Jacques Marret  
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY  
Tél : 06 70 68 26 49  
Courriel: [musiques.spa@wanadoo.fr](mailto:musiques.spa@wanadoo.fr)

# 2021-2022



Saint Pierre d'Albigny

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**IMPORTANT:** Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible

**NOM PRENOM de l'élève** ..... M  F

Adresse .....

Tel. Domicile .....

Né(e) le : .../.../..... Lieu de naissance (commune et département) (1).....

(1)Pays si hors de France

## Parcours enfant

Exploration       Enseignement instrumental (Instrument : .....)

Eveil musical       Chorale seule       Orchestre seul

Souhaite participer à la chorale :       Oui       Non

Souhaite la location d'un instrument :       Oui       Non

## Parcours adulte

Enseignement instrumental (Instrument : .....)

32 cours       16 cours

**NOM PRENOM de la mère**.....  
(ou représentant légal)

Adresse : .....

Tel. Domicile ..... Portable .....

Mail ..... Tel. Professionnel .....

Nom de l'employeur .....

**NOM PRENOM du père**.....  
(ou représentant légal)

Adresse : .....

Tel. Domicile ..... Portable .....

Mail ..... Tel. Professionnel .....

Nom de l'employeur ..... Profession.....

RESPONSABLES LEGAUX : .....

Déplacement domicile-école de musique

Seul  accompagné

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	Autorisé à prendre l'enfant	A appeler en cas d'urgence

**En cas d'accident ou d'urgence**, l'école de musique, s'efforce de prévenir **la famille** ou à défaut **les personnes autorisées** désignées ci-dessus.

Médecin traitant

**NOM PRENOM** .....

Adresse : ..... Tel. ....

Autorisation (à remplir par les deux parents ou représentant légal)

Mère ou représentant légal :

- Je souhaite communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves  
 Je ne souhaite pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

Père ou représentant légal :

- Je souhaite communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves  
 Je ne souhaite pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves

Date :

Signature de la mère :

Signature du père :

**CADRE RESERVE A LA MAIRIE**

**A joindre impérativement**

- Attestation d'assurance scolaire
- Attestation de quotient familial **à défaut une attestation manuscrite mentionnant le choix de se voir appliquer le tarif le plus élevé**
- Copie du carnet de santé
- RIB + Autorisation de prélèvement
- Autorisation droit à l'image     oui     non
- Engagement des parents pour le règlement d'organisation des temps périscolaires et du guichet unique

**A noter**

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Rue Jacques Marret  
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY  
Tél : 06 70 68 26 49  
Courriel: [musiques.spa@wanadoo.fr](mailto:musiques.spa@wanadoo.fr)



**2021-2022**

**AUTORISATION PARENTALE SUR LA LIBRE UTILISATION DE  
L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE DURANT  
LES ACTIVITES DE L'ECOLE DE MUSIQUE**

Je soussigné(e).....

Demeurant.....  
.....  
.....

Nom de l'enfant.....

Prénom de l'enfant.....

Classe.....

**Autorise** la prise de vue et la publication d'images collectives sur lesquelles mon enfant apparaît, ceci sur différents supports (site internet de l'école, journal de l'école, le Dauphiné Libéré, supports CD/DVD/AUDIO/clé USB, site internet de la commune, Bulletin Municipal).

**N'autorise pas** la prise de vue et la publication d'images collectives sur lesquelles mon enfant apparaît, ceci sur différents supports (site internet de école, journal de l'école, le Dauphiné Libéré, supports CD/DVD/AUDIO/clé USB, site internet de la commune, Bulletin Municipal).

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2021-2022

La publication ou la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à la dignité, sa vie privée et à sa réputation.

**Le représentant légal**

Précédées des mentions « lu et approuvé »

**Date**

**ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Rue Jacques Marret  
73250 SAINT PIERRE D'ALBIGNY  
Tél : 06 70 68 26 49  
Courriel: [musiques.spa@wanadoo.fr](mailto:musiques.spa@wanadoo.fr)



**ENGAGEMENT DES PARENTS ANNEE 2021-2022**

Les parents s'engagent à respecter toutes les clauses du règlement intérieur de l'école de musique et du Guichet Unique en le signant.

Monsieur le Maire ainsi que tout le personnel encadrant déclinent toutes responsabilités envers un enfant dont les parents n'auraient pas respecté toutes les clauses de ce présent règlement.

Je soussigné..... responsable légal(e) de l'enfant  
..... déclare avoir pris connaissance des clauses de ces règlements et les accepte.

Le ...../...../.....

Signature :



# ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE



## REGLEMENT INTERIEUR

### ADMISSIONS ET INSCRIPTIONS

Pour être admis à l'école municipale de musique, le dossier d'inscription complet (fiche de renseignements, attestation d'assurance scolaire, attestation de quotient familial, autorisation droit à l'image, relevé d'identité bancaire et acceptation des règlements intérieurs de l'école de musique et du guichet unique) devra être remis au guichet unique.

L'école de musique de Saint-Pierre d'Albigny étant communale, priorité est donnée aux élèves de Saint-Pierre d'Albigny. Les élèves des autres communes seront pris dans la limite des places disponibles.

Les dossiers d'inscriptions seront à retourner en mairie au plus tard le 31 août de chaque année.

Pour toute modification, le guichet unique devra être informé dans les meilleurs délais.

Les formulaires d'inscription sont téléchargeables sur le site de la commune

<http://www.saintpierredalbigny.fr/>

**Rubrique : la vie ensemble / les loisirs culturels / votre école de musique/  
Inscriptions**

**Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.**

### VIE DE L'ECOLE

#### 1. Accueil – locaux

L'école municipale de musique fonctionne dans les salles de la « maison des sociétés », rue Jacques Marret, St-Pierre d'Albigny.

L'ensemble des locaux est confié au directeur et aux enseignants, responsables de la sécurité des personnes et des biens pendant les heures de fonctionnement de l'école.

#### 2. Présence aux cours

La présence aux cours des parents d'élèves ou de toute autre personne est laissée à l'appréciation du professeur concerné et du directeur.

**Rappel** : les horaires de cours sont fixés par discipline en début d'année scolaire et ne pourront être modifiés sauf cas exceptionnel et en fonction de la disponibilité de l'enseignant.

#### 3. Surveillance

Les enfants sont sous la responsabilité de l'enseignant durant les heures de cours. Les parents sont tenus de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser les enfants, ainsi que de venir chercher les enfants ne pouvant rentrer seuls chez eux, dès la fin du cours. Les parents devront indiquer sur la fiche d'inscription les personnes habilitées.

#### **4. Absences**

En cas d'absence d'un élève à un cours, aucune compensation ne sera accordée.

En cas d'absence d'un enseignant :

- Le report du cours sera proposé à l'élève. Si l'absence est supérieure à deux semaines consécutives, à la demande des parents, un remboursement sera effectué au prorata des 34 cours prévus pour l'année

- Les parents seront prévenus par l'enseignant absent ou le directeur de l'école de musique.

#### **5. Sanctions**

Toute perturbation grave ou durable du fonctionnement de la classe par un élève entraînera des sanctions définies par le professeur et pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur proposition du directeur et sous l'autorité du maire.

Toute dégradation des locaux ou du matériel fera l'objet de réparations aux frais des parents.

#### **6. Facturation**

Les tarifs sont fixés chaque année par le conseil municipal. Ils sont appliqués en fonction des revenus familiaux d'après le quotient familial. Ils s'appliquent à compter **du 1<sup>er</sup> septembre de chaque année** et sont valables pour l'ensemble de l'année scolaire suivante.

La facturation est établie par le guichet unique, toute correspondance devra être adressée à [guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr](mailto:guichetunique@mairie-stpierredalbigny.fr) en précisant dans objet **école de musique**.

La facture sera établie par trimestre au nom figurant sur l'attestation de quotient familial.

Chaque famille inscrite à l'école de musique devra prendre connaissance et accepter le présent règlement ainsi que celui du guichet unique.



## TARIFS 2021-2022

### ECOLE DE MUSIQUE

Disciplines	Quotient familial	St Pierrains	Extérieurs
Enseignement instrumental et Parcours d'exploration Elèves de moins de 18 ans	0/507	150€	Tarif unique 305 €
	508/799	170 €	
	800/1099	190 €	
	1100/1299	215 €	
	>1300	235 €	
Eveil musical/chorale/orchestre		Tarif unique 95 €	Tarif unique 105 €
Adultes (+ 18 ans) Cours individuels		Tarif unique 605 €	Tarif unique 705 €
Adultes (+ 18 ans) Cours collectifs		Tarif unique 305 €	Tarif unique 355 €